



Médias

« Se mettre autant à l'écoute du peuple que des pouvoirs »

La succession d'ouvrages comme ceux de Pierre Péan et Philippe Cohen (*La face cachée du Monde*), de François Ruffin (*Les Petits Soldats du journalisme*)⁽¹⁾ ou de Daniel Carton (*Bien entendu c'est off*) illustre une « crise de la presse » qu'Hervé Kempf, dans *Le Monde* du 14 mars 2003, associe à une « ère du soupçon » et à un « malaise social ».

Pour l'auteur, cette attitude générale de défiance visant la presse écrite « ne prend sens que si l'on observe qu'elle s'est formée après que les structures de pouvoir ont été livrées au soupçon ». Même la justice subirait le « venin du soupçon » quand elle est présentée « comme partisane ou arbitraire ». La presse ne pouvait donc que subir « la progression corrosive de la défiance à l'égard des cadres sociaux de la décision collective ».

Hervé Kempf prolonge sa démonstration. Il y a eu en 2002 les élections présidentielles. Au premier tour s'est manifesté un « extraordinaire décrochage entre le peuple et les classes supérieures de la société ». Or la

presse n'avait pas senti ce décrochage et n'avait pas su en rendre compte. Bref, pour l'auteur, « elle n'a pas su porter le regard critique là où il fallait ». Par exemple, « l'obsession de la croissance et la fascination pour le phénomène Internet ont empêché de prêter suffisamment attention à la montée des inégalités, (...) moralement injustifiable » et « (...) plus puissant agent de destruction de la cohésion sociale ».

Dès lors, les journalistes ont à « réinterroger leur pratique », à « déplacer leur centre d'intérêt », à « se mettre autant à l'écoute du peuple que des pouvoirs ». Hervé Kempf ajoute que « l'information est là, dans les taudis de Caracas et dans les trains de banlieue parisienne, dans les grandes plaines américaines et dans les discothèques des petites villes de province. L'information ne gît pas seulement dans les réseaux cachés des oligarchies, mais au cœur palpitant des sociétés »...



Proposition de loi

Atteinte à la dignité par l'image publicitaire

Jean-Marc Nesme, député UMP de Saône-et-Loire, et quarante-deux autres députés (aucun mayennais), ont déposé une proposition de loi visant à créer un délit d'atteinte à la dignité de l'homme et de la femme par l'image publicitaire. Il y a peu de chances que cette démarche aboutisse à rajouter un délit dans le code pénal car l'application serait bien difficile : qu'est-ce qui constitue une atteinte à la dignité et qu'est-ce qui n'en constitue pas une ? Pour autant, l'exposé des motifs ne manque pas de pertinence...

Selon les députés, les images publicitaires font appel le plus souvent à la beauté, au rêve, à la sensibilité, à l'intelligence et à la connaissance, mais parfois elles « sont provocantes et choquent ». De fait, la recherche à tout prix de la rentabilité commerciale conduit à « une escalade de la publicité agressive et voyeuriste ». Des annonceurs utiliseraient leur liberté de création de manière abusive, « n'hésitant pas à exploiter des représentations tendancieuses et dégradantes du corps de l'homme et de la femme et à les imposer au public ». De plus, « la nudité, présentée sous un angle dégradant et vulgaire, est employée comme moyen de vente

⁽¹⁾ – CEAS-point-com n°18 de février 2003.

souvent sans aucun rapport avec le produit mis en valeur. Il s'agit bel et bien d'une manipulation du consommateur », selon les députés qui ont déposé cette proposition de loi.

Les Français seraient de plus en plus choqués face à cette violence symbolique. Mais alors, ces images publicitaires peuvent-elles vraiment contribuer à faire vendre les produits dont elles sont censées assurer la promotion ? Ne suscitent-elles pas un rejet des produits ?

Il reste que de nombreux professionnels de l'enfance soulèveraient « le risque de voir certaines images porteuses de messages ambigus ou déviants s'imposer comme modèle social et dominer ensuite le comportement et la personnalité des sujets les plus jeunes ».

Bref, le devoir de vigilance en matière de représentation de la personne humaine dans la publicité apparaît comme une exigence éthique. « Il est difficile d'admettre une certaine vision matérialiste de l'être humain imposée à la société par quelques personnes qui veulent faire du profit et semblent, dans ce but, confondre le corps humain avec une simple marchandise de consommation ».

Loin de limiter la liberté de création, il s'agirait d'endiguer « les dérives qui sévissent dans le domaine de la publicité » en disposant de moyens légaux pour prévenir et sanctionner certaines représentations du corps humain non conformes aux valeurs de respect et de dignité de l'homme et de la femme dans notre société...



Nous avons reçu

Le Tournesol des Verts de la Mayenne, bulletin trimestriel, n° 5 de mars 2003 (16 pages).

Au sommaire, un dossier sur « la santé dans tous ses états en Mayenne » (pages 6 à 12).

Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE), *INSEE Première* (4 p.).

- « Motivation et performances scolaires : les filles creusent l'écart », n° 886 de mars 2003.

Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES), *Etudes et Résultats*.

- « Santé, famille, protection sociale, exclusion : les opinions des Français de 2000 à 2002 », n° 223 de mars 2003 (8 p.).

Association pour la démocratie et l'éducation locale et sociale (ADELS), *Territoires – la revue de la démocratie locale*.

- « Tsiganes, migrants, saisonniers, usagers des transports... Nous sommes tous des mobiles-hommes – Ou comment la société appréhende les citoyens en mouvement », n° 435 de février 2003 (56 p.).
- « Militant-e-s au pays des canuts », n° 436 de mars 2003 (48 pages).

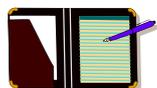
Conseil économique et social, *Avis et rapports*, éd. des Journaux officiels.

- « Projet de loi de programme pour l'Outre-Mer », avis présenté par Marlène Mélisse, n° 4, 2003 (69 p.).
- « L'esclavage contemporain et ses réseaux », rapport présenté par Michèle Monique, n° 5, 2003 (35 + 132 p.).

Plus d'un siècle et demi après son abolition, l'esclavage, loin de disparaître, reste une réalité d'autant plus difficile à combattre qu'il a pris des formes nouvelles et est devenu le fait d'organisations criminelles transnationales. Le rapport aborde non seulement le travail clandestin et la servitude pour dettes, l'esclavage domestique, l'exploitation du travail des enfants, mais aussi la prostitution, l'exploitation sexuelle des enfants, le prélèvement et le trafic d'organes.

L'avis suggère un certain nombre de mesures visant à prévenir ce drame humain, à permettre la pleine application du droit, aussi bien au niveau français qu'international, et à protéger les victimes.

- « Quels enjeux et quels développements pour les agricultures des départements d'Outre-Mer ? », rapport présenté par Chantal Berthelot, n° 6, 2003 (50 + 213 p.).



A vos agendas

jalmalv 53 **Conférence - Débat**

LES PERSONNES ÂGÉES DÉPENDANTES : comment les accompagner ?

avec **Dr Y. DELOMIER**,
Ancien Chef de Service de Gériatrie Clinique au CH de St Etienne,
Président de l'Association JALMALV St Etienne

Judi 10 Avril 2003 à 20 h 30

Salle du CREF
109, av. Pierre de Coubertin
à Laval

Participation aux frais :
Adhérents : 3 Euros
Non-adhérents : 6 Euros

Gratuité pour demandeurs d'emploi et étudiants

JALMALV 53
Jusqu'à la Mort
accompagner la Vie
Tél. 02 43 96 75 15
31, Grande Rue
LAVAL

AVEC LE CONCOURS :
de la Mairie de Laval
du Conseil Général
de la Fondation de France